
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts
« Le hockey sur glace, un sport pour tous ? »

Renens, le 23 octobre 2009

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 25 juin 2009, M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts ont déposé une interpellation ayant pour sujet l'intégration des jeunes filles désireuses de s'adonner à la pratique du hockey sur glace.

Actuellement le Hockey Club Renens est intégré au sein de la S.à r.l. Lausanne 4 Clubs ayant repris dès 2008 les activités du Mouvement Junior (MOJU), de même que le Lausanne HC, le Star Lausanne et le HC Prilly. Cette structure professionnalisée encadre plus de 300 jeunes de 6 à 19 ans, à quelques rares exceptions près exclusivement de sexe masculin. D'autre part, il existe également un club féminin de hockey sur glace, le Hockey Club féminin Lausanne s'entraînant à Malley et composé d'environ 20 jeunes adultes.

L'interpellation de M. Laurent Desarzens et consorts appelle à ce que le hockey sur glace, sport national en Suisse, puisse, à l'instar d'autre pays, ouvrir les portes de ses clubs également aux jeunes filles afin de pouvoir créer des équipes féminines, ce qui n'est pas encore le cas au Lausanne 4 Clubs. (ex-Moju)

Dans cette perspective, la Municipalité a fait parvenir en date du 7 octobre 2009 un courrier à l'intention du Président du Conseil des Clubs afin de lui poser les questions suivantes :

- Le Lausanne 4 Clubs est-il disposé, structurellement et intentionnellement à accueillir des jeunes filles à l'Ecole de hockey et dans ses différentes sections ?
- Le cas échéant, quelles sont les dispositions qui sont/seront prises afin d'en favoriser la mise en œuvre et la promotion ?
- Quelles éventuelles mesures de soutiens concrètes et complémentaires pourraient émaner de la part des autorités municipales des communes impliquées auprès du Lausanne 4 Clubs ?

La Municipalité est particulièrement soucieuse du fait que toutes les pratiques sportives puissent être accessibles aux jeunes gens et jeunes filles sans distinctions, également dans le cadre du hockey sur glace. Dans la mesure de ses compétences, elle prendra soin à ce que les préoccupations exprimées par l'interpellation de M. Laurent Desarzens et consorts soient relayées et ne manquera pas d'en transmettre les réponses et déterminations.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Laurent Desarzens et consorts intitulée « le hockey sur glace, un sport pour tous ? ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ